

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 157 /2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 05 avril 2017 Présents : Mmes Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Carine LAVAL, Christine VIONNET, Corinne GUISEPPIN, Estélita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Jean VIOLLET, André-Gilles CHATAGNAT, Patrice GAILLARD, Pouvoirs : Mme Paulette LENORMAND donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Carole BRETON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Pascal COULLOUX, donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES Absents excusés : Anne-Marie BAILLEUL, Grégoire LAFEVERGES, Alain CHAMOSSET. Mme Corinne GUISEPPIN a été élue secrétaire de séance

**Objet : FINANCES – Budget principal CCUR –
Affectation des résultats de fonctionnement 2016 au BP 2017**

Le Conseil communautaire a adopté les comptes administratifs des ex communautés de communes de la Semine, du Pays de Seyssel et du Val des Usse ainsi que celui du Scot, budget qui est doit être intégré dans le budget général de la Nouvelle communauté de Communes Usse et Rhône (arrêté préfectoral du 13.12.2016 - PREF/DRCL/BCLB-2016-0091)

- Considérant que ces comptes administratifs 2016 dégagent un excédent global pour la section de fonctionnement d'un montant de 1 427 141.02€
- Considérant qu'il s'agit de la première année de fonctionnement et qu'il est nécessaire de conserver cet excédent global en fonctionnement afin de faire face aux différentes dépenses et alimenter les budgets annexes,

Le Vice-Président, Jean Yves Mâchard, propose de concert avec les membres de la commission finances; d'affecter cet excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement de la CCUR

Le conseil communautaire

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

CONSTATE LES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2016 SUIVANTS

Budget principal ex CCPS	392 981.37
Budget principal ex CCS	651 040.95
Budget principal ex CCVU	327 835.55
Budget principal ex Scot	596 712,52

Soit un excédent global de fonctionnement de **1 427 141.02 euros**

DECIDE d'affecter en 2017 l'intégralité de ces excédents de fonctionnement 2016, constatés ci-dessus et issus des collectivités ayant fusionnées ainsi que celui du SCOT Usse et Rhône

soit 1 427 141.02 € à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Le Président

Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le président
Paul RANNARD

